

COMITE JURIDIQUE

Compte-rendu du 8 septembre 2015

A 10h10 a débuté le Comité juridique de la FNDP.

Etaient présents (ordre alphabétique) :

BLANCK-DAP Martine
CARAUX Corinne
DESBUQUOIS Jean-François
DUCROCQ Nathalie
FARGE Claire
HENRY Alexia
JOURDAIN THOMAS Fabienne
LAVIELLE Pascal
LISANTI Cécile
LUTTMANN Philippe
MORTIER Renaud
NAUDIN Estelle
PARRAS Jean-Yves
PRIEUR Jean
SCHILLER Sophie
TERALLO Vincent

Etaient présents via Skype (ordre alphabétique) :

IWANESKO Marc
LEROY Michel

Etaient présents en visioconférence (ordre alphabétique) :

KUHN Céline
ZATTARA-GROS Céline

Sophie Schiller prend la parole et remercie vivement tous les membres pour leur présence.

Avant lecture des rapports, Sophie Schiller fait part aux membres du comité des points suivants :

Rapports d'ores et déjà publiables :

- « La société civile unipersonnelle » par Céline Kuhn, Jean Prieur et Sophie Schiller
- « Pour une approche plus restrictive du champ d'application de l'article 1832-2 du Code civil. Complément au rapport relatif à l'interprétation de l'article 1832-2 du Code civil » par Estelle Naudin

Colloques à venir :

- Colloque à Perpignan, organisé par Jean Prieur, « L'entreprise familiale : enjeux et perspectives (approche franco-espagnole) L'exemple de l'entreprise familiale catalane » le 13 novembre 2015
- Colloque à Toulouse « Les sociétés civiles et les concubins » 19 novembre 2015
- Colloque à La Réunion « Patrimoine et religion » le 27 novembre 2015
- Colloque FNDP, « Activités fiscales » le 21 janvier 2016 à l'université Paris-Dauphine
- Colloque à Montpellier le 5 février 2016 - les thèmes seront choisis parmi des avis de la FNDP
- Colloque à Strasbourg CEDH et patrimoine, a priori en février mais la date précise n'est pas encore fixée
- Colloque à La Réunion « Patrimoine et énergie », avril 2016 (date à confirmer)

- Colloque à Dauphine, « Les évolutions souhaitables du décret du 22 décembre 2008 », Mai –juin 2016 (date à confirmer)

DFJP

Afin de compléter les présentations faites en ligne pour les étudiants, Sophie Schiller demande aux membres du comité juridique qui seraient intéressés, de participer en faisant un retour d'expérience (vidéo de 3 à 5 mn maximum) sur un des certificats du DFJP.

Les membres intéressés devront envoyer un mail à Catherine Fragner (contact.fndp@gmail.com). Des identifiants leur seront alors envoyés pour se connecter aux cours du DFJP.

Université Paris 2

Jean Prieur, doit rencontrer monsieur Claude Brenner, responsable du Master 2 Gestion du patrimoine privé et professionnel (finalité professionnelle) afin de lui proposer d'intégrer la FNDP.

Le comité se poursuit par l'étude des différents rapports à l'ordre du jour.

Premier rapport

- « Les clauses à option » par Marc Iwanenko et Michel Leroy.

Michel Leroy prend la parole. Après analyse du rapport, Sophie Schiller demande avis auprès des assureurs présents qui expriment leur approbation de la démarche, même si elle ne bénéficie pas encore d'une totale sécurité juridique. L'avis du comité serait donc particulièrement bienvenu, en particulier pour préciser que ces conventions doivent être réservées à des patrimoines exceptionnels. 2 ou 3 corrections sont demandées. Après débat, certains points de ce rapport pourraient faire l'objet d'autres avis ultérieurs (voir sur l'ordre du jour du prochain comité).

Le rapport est adopté par les membres du Comité.

Deuxième rapport

- « Quelle est la qualification juridique du bénéfice de l'assurance vie pour un époux marié sous un régime communautaire ? » par Estelle Naudin, Pascal Lavielle, Nathalie Ducrocq et Michel Leroy

Estelle Naudin prend la parole et soulève la problématique très politique de ce rapport et demande aux membres du comité s'ils pensent que la FNDP doit aller sur ce terrain.

Après réflexion, il est décidé de reporter à un prochain comité ce rapport.

Troisième rapport

- « Immeuble appartenant à une société civile mis à disposition à un membre de la famille » par Cécile Lisanti, Hubert Fabre et Estelle Naudin

Cécile Lisanti prend la parole et expose les multiples interrogations posées par ce montage (conformité à l'objet social, détermination du représentant compétent pour conclure la convention, répartition des charges, durée de la convention, modalités de rupture du contrat...).. Jean Prieur propose d'effectuer un recensement des points problématiques et suggère de bien distinguer suivant que la mise à disposition bénéficie à un associé ou à un tiers. Ces questions pourraient faire l'objet d'un colloque à Rennes (mars 2016 ?) . Plusieurs arrêts relatifs à cette question sont cités.

Le rapport sera finalisé et représenté lors du prochain comité.

Quatrième rapport

- « Peut-on numéroter les actions dématérialisées ? », par Renaud Mortier et Pascal Julien Saint-Amand

Renaud Mortier prend la parole. Il montre l'intérêt de dématérialiser et que absolument rien ne s'oppose à la numérotation des actions dématérialisées, ni la notion de fongibilité ni le caractère incorporel du titre. Quelques modifications et remarques sont à apporter à ce rapport mais celui-ci est adopté par les membres du Comité.

Quatre avis seront donc prochainement publiés au JCP N :

- « La société civile unipersonnelle », rapport par Céline Kuhn, Jean Prieur et Sophie Schiller
- « Pour une approche plus restrictive du champ d'application de l'article 1832-2 du Code civil. Complément au rapport relatif à l'interprétation de l'article 1832-2 du Code civil », rapport par Estelle Naudin
- « Les clauses à option », rapport par Marc Iwanenko et Michel Leroy
- « Peut-on numéroter les actions dématérialisées ? », rapport par Renaud Mortier et Pascal Julien Saint-Amand

Pour le prochain comité, seront abordés

Un rapport déjà abordé et présenté lors de celui-ci :

- « Immeuble appartenant à une société civile mise à disposition à un membre de la famille » par Cécile Lisanti, Hubert Fabre

Des nouveaux thèmes:

- « Les difficultés issues de la rédaction des clauses usuelles » par Michel Leroy, Nathalie Ducrocq et Pascal Lavielle
- « Contrats en déshérences, aspects fiscaux » par Michel Leroy et Pascal Lavielle
- « Le régime du contrat d'assurance-vie durant l'indivision post communautaire », par Michel Leroy et Estelle Naudin
- « La qualification des stock-options attribuées à un conjoint commun en biens » par Sophie Schiller et toute personne intéressée par le sujet
- « Le legs universel et son impact sur la réduction en valeur » par Martine Blanck Dap et toute personne intéressée par le sujet
- Une question précise qui sera précisée par mail liée à l'introduction du règlement européen sur les successions par Jean-Yves Parras et toute personne intéressée par le sujet
- « Saisie judiciaire des contrat d'assurance-vie avec garantie » par Michel Leroy et Philippe Luttmann
- « Réflexions sur les obstacles à l'utilisation de la fiducie en matière de transmission », par Jean-François Desbuquois
- « Garanties sur les fruits et produits de la société », par Anne-Françoise Zattara-Gros

Le prochain comité aura lieu le 21 janvier 2016 à 10h00

Le comité a pris fin à 12h40